

► **Conditions particulières aux Locatifs :**

Pour toute location un véhicule est compris dans le prix du séjour, le deuxième est facturé en supplément soit 3.00€ par jour.

Les animaux ne sont pas admis dans les locations.

Les Taxes de séjour seront réglées au plus tard à l'arrivée.

Deux cautions par CHEQUE vous seront demandées à l'arrivée :

Une caution de 250€ : un inventaire vous est remis, il doit être contrôlé et tout manque ou réclamation éventuelle concernant l'état du locatif (propreté, entretien ...) doit être signalé à l'accueil le jour de votre arrivée pour être immédiatement prise en compte.

Une caution de 50€ (60€ pour le mobilhome 8 pl. et le MH 6/8 pl) correspondant au forfait ménage, la location doit être laissée propre. Si le ménage n'est pas effectué correctement, nous conserverons la caution.

Ces cautions ne sont pas encaissées, et sont restituées après état des lieux au départ du locataire, sous déduction du montant des détériorations et/ou matériels manquants constatés et dans le cas où le nettoyage n'a pas été effectué correctement.

En aucun cas le nombre de locataires, enfants compris, ne doit excéder la capacité de la location.

Il est strictement interdit de fumer dans les locatifs.

► **Réservation :**

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord signifié par une confirmation de réservation et après réception d'un acompte équivalent à 50% du montant total de la location augmenté des frais de réservation et de l'assurance annulation (option).

L'intégralité du solde du séjour sera réglée **au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée** faute de quoi la réservation sera considérée comme annulée et l'acompte sera conservé par le camping.

Le règlement est dû dans sa totalité pour toute location intervenant moins de 30 jours avant la date d'arrivée.

Le paiement de la billetterie puy du Fou est exigible au plus tard 30 jours avant l'arrivée. A défaut de paiement dans ce délai, les billets devront être réglés au tarif des billets « sur place ».

Sous réserve des disponibilités confirmées par le camping, les billets Cinescénie sont payables 100% à la réservation.

► **Les services et loisirs :**

La réception vous accueille en hors saison tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.

En saison tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30.

Snack bar ouvert tous les soirs (durant les vacances scolaires et les weekends).

La piscine : Ouverture de 10h30 à 19h30. La période d'ouverture de la piscine est calée sur les dates d'ouverture du camping mais ces dates peuvent être raccourcies si les températures extérieures ne permettent pas de maintenir le bassin à une température acceptable. Avant de pénétrer dans le bassin, les baigneurs doivent obligatoirement passer sous la douche et dans le pédiluve. Si pour des raisons indépendantes de notre volonté (intempérie, qualité des eaux, etc....) la piscine devait être fermée, cela ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou réduction.

► **Sécurité :**

Les feux ouverts (bois, charbon) sont strictement interdits sur le camping, des barbecues collectifs sont à votre disposition.

► **Assurance annulation (recommandée)**

3.50€ par nuitée : Son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour.

► **Annulation :**

En cas d'annulation, il vous sera retenu à titre d'indemnité de rupture de contrat

- Si vous annulez plus de 60 jours avant votre arrivée, l'acompte de 50% vous sera restitué (- les frais de dossier et assurance annulation si contractée)
- Si vous annulez entre 60 jours et 30 jours avant votre arrivée, l'acompte de 50% sera acquis au camping le Rouge Gorge
- Si vous annulez moins de 30 jours avant votre arrivée, il vous sera retenu le montant total du séjour.

Toute annulation doit nous parvenir par lettre recommandée avec A.R, la date de la poste faisant foi.

► **Arrivée tardive, départ anticipé :**

En cas d'arrivée retardée, le campeur doit obligatoirement en informer le camping le plus tôt possible, aucun remboursement ni aucune indemnité ne peut être consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Votre location sera conservée à votre disposition jusqu'à midi le lendemain de la date d'arrivée prévue. Passé ce délai, et sans nouvelles de votre part, le camping pourra en disposer de plein droit. Pensez à téléphoner.

► **Circulation et stationnement des véhicules :**

La vitesse de circulation des véhicules est **limitée à 10 Km /h**

La barrière d'accès du camping est ouverte de 08H00 à 23h00 (22h30 en hors saison, 1h les soirs de Cinescénie), un parking de nuit (parking visiteur) vous est réservé à l'entrée du camping. Dans tous les cas, ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules appartenant aux campeurs qui y séjournent.

« Médiation des litiges de la consommation : Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par Camping le Rouge Gorge. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris »